

Dans les écoles, une mise à jour va être lancée

DEVANT l'assemblée, un parent d'élève du groupe scolaire Simone-Veil, à [Cherbourg-en-Cotentin](#), raconte avoir eu la surprise d'entendre parler d'amiante dans l'école. « Je ne veux pas apprendre dans dix ans que mon fils est malade, explique-t-il le père. Je ne comprends pas que la question n'agite pas plus les syndicats et les enseignants. »

Depuis 2005, tous les bâtiments construits avant 1997 doivent un dossier technique amiante (DTA), établi après un repérage effectué par un expert. Il est toujours possible de trouver de l'amiante derrière les murs, dans les faux plafonds, le long des tuyauteries ou dans la colle des dalles de sols. Calfeutré, il n'est pas dangereux pour la santé, mais toutes les précautions doivent être dès que de menus travaux doivent être effectués. À [Cherbourg](#), les 63 écoles maternelles et élémentaires ont un DTA. Les premiers datent de 2005, les derniers de 2014. « Nous connaissons l'enjeu autour de notre patrimoine municipal, commente Benoit Arrivé, maire de [Cherbourg-en-Cotentin](#). Nous savons le devoir de transparence qui est le nôtre. Nous avons démoli un certain nombre de bâtiments. Je souhaiterais qu'à travers la signature d'une convention, l'Adeva soit associée à nos démarches. Un appel d'offres sera bientôt lancé. Nous allons mettre à jour la DTA de tous nos établissements scolaires. » Pour l'Adeva, la réduction des expositions des adultes et des enfants dans les écoles et les salles d'activités construites avant 1997 reste un objectif primordial pour les années à venir. Les collectivités sont incitées à vérifier la conformité des DTA dans les écoles et les bâtiments publics.



Le dossier technique amiante des écoles de Cherbourg-en-Cotentin va être mis à jour.
undefined